

---

DOMAINE :	Entretiens et Immobilisations	En vigueur le :	25 septembre 2002
TITRE :	Utilisation des installations par des groupes communautaires	Révisée le :	7 décembre 2018

---

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) reconnaît que l'utilisation communautaire des installations scolaires appuie et encourage un mode de vie sain et actif pour les jeunes des communautés.

Nos écoles sont accueillantes et ouvertes à tous. En dehors des heures de classe normales, élargir l'accès aux écoles permet aux groupes de parents, aux citoyens et aux organisations communautaires de mener des activités de nature communautaire et sans but lucratif dans leurs locaux, et ce, à un coût abordable.

## POLITIQUE

Dans le but d'élargir ses espaces francophones et de contribuer au développement des collectivités qu'il dessert, le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) favorise l'utilisation communautaire de ses installations scolaires et, dans certains cas, la location d'espaces ou d'installations disponibles.

Le Conseil met en place les dispositions nécessaires pour assurer :

1. un accès juste et équitable à ses installations,
2. que ces utilisations communautaires n'entravent pas la prestation des programmes réguliers d'enseignement de jour, de soirée, en fin de semaine ou en période de congé.